

Réunion du conseil municipal du vendredi 11 Avril 2014

Le conseil s'est réuni sous la présidence du maire : Alain Marzin

Vote des commissions (délégués ; vous a déjà été transmis)

Présentation des budgets primitifs 2014 :(votés le 28 02 2014).

Les principes fondamentaux ont été exposés aux nouveaux élus .

Commune: Section de fonctionnement : Le budget s'équilibre à 1.215.000 euros

Section d'investissement: dépenses 1.690.000 euros

recettes: 1.690 000 euros (dont excédent d'investissement

2013 pour :410.137,85 euros

et excédent de fonctionnement de :397.190,73 euros.

Assainissement: C'est un budget annexe du budget communal,qui doit s'autofinancer, ceux sont les utilisateurs qui le financent. C'est un budget très serré.(amortissements et emprunts de la station .d'épuration)

Section de fonctionnement: 165.000 euros

Avec un excédent de fonctionnement 2013 de 34.937,42 euros

Section d'investissement :225.000 euros

(dont un excédent 2013 en investissement)

2 Formation des élus :

Des formations peuvent être proposées en cours d'année aux élus locaux sur des sujets précis et techniques.

Des crédits sont prévus au budget.

Vote : unanimité pour

3 Vote des taux des trois taxes locales:

Sur proposition du maire,le conseil a décidé à l'unanimité le maintien des taxes locales.

	Commune	Département(moyenne)
Taxe d'habitation	: 13,97	30.58
Taxe foncière	: 18,62	21,96
Taxe fonciere non batie:	59,75	75,39

vote unanimité pour le maintien

4 Voirie 2014:

Constitution d'un groupement de commande au niveau cantonal afin d'obtenir **des prix plus compétitifs:**

Le montant total s'élève à 115.384,62 euros TTC.(tranche ferme + conditionnelle)

Les travaux devraient démarrer vers le 21 Avril 2014.

vote :unanimité pour

5 construction du complexe restaurant scolaire,garderie,local associatif :

Des avenants ont été votés à l'unanimité:

Lot:menuiserie,intérieure:Entreprise Falher

Lot cloison Le Gall :montant

Lot sols faiences : Moisan

Lot:peintures,Le Bonhomme

Lot Espaces verts :Lucia

6 Legs de Mr Kerfers :

Après l'exposé du maire sur l'historique du legs de Mr Kerfers à la commune de Maël-Carhaix. Une procédure est toujours en cours contre Mr Bayet devant la cour d'appel de Nouméa. Notre avocat nous demande de verser des provisions afin de poursuivre la procédure:

Vote :unanimité

Le maire demande aussi l'habilitation à ester en justice: Unanimité du conseil

7 Questions et informations diverses:

- La fédération française camping et caravanning souhaite une réduction de -5% sur l'emplacement aux adhérents.

Vote:unanimité

- Lotissement « Le Clos de L'étang » (prix de vente fixé à 15 euros/m²),les réservations démarrent.
- Permanence des élus:
Le maire:tous les jours de 9h à12h + sur rendez-vous.
Les adjoints:Réunion tous les samedi matin de 10h à12 h +sur rendez-vous

-